

FONCTIONNEMENT DES ACCUEILS PÉRISCOLAIRES ET LOISIRS DU CSC DU MARAIS



La fiche de renseignements

Pour nous conformer à la réglementation en vigueur en matière d'accueil de mineurs, nous demandons aux parents de bien vouloir remplir une fiche de renseignements intitulée « fiche sanitaire » et de nous fournir une copie des pages de vaccination du carnet de santé de leur enfant.

Ces informations permettent aux équipes d'encadrement de vous contacter en cas d'urgence et de connaître les détails utiles sur la santé de votre enfant (allergies, traitement...).

Même si vous pensez ne pas utiliser les services du Centre SocioCulturel du Marais durant l'année scolaire, sachez que votre enfant peut être confié à l'accueil périscolaire par les enseignants en cas de retard des parents. Il est donc important de nous retourner la fiche de renseignements dûment renseignée et signée, le plus rapidement possible.



L'accueil périscolaire ou APS

Le matin (7h30-8h30) et le soir (16h30-18h30)

La facturation des accueils périscolaires est effectuée en fin de mois sur la base des présences relevées par l'équipe d'encadrement. Les tarifs appliqués tiennent compte du quotient familial des familles pour les ressortissants CAF ou MSA. Le prix indiqué est forfaitaire à la séance (matin ou soir) quelque soit le temps d'accueil des enfants

Pour les enfants scolarisés à Coulon

Les Tranches de QF

CAF
QF1 (0 à 550 euros)
QF2 (551 à 770 euros)
QF3 (771 à 990 euros)
QF4(990 à 1100)
QF5 (plus de 1101)

MSA
T1 (0 à 550 euros)
T2 (551 à 779 euros)
T3 (780 à 989 euros)
T4 (990 à 1129)
T5 (1130 à 1350 euros)

C'est pourquoi il est important de nous transmettre votre numéro d'allocataire pour les ressortissants CAF ou de nous faire parvenir votre attestation de QF à chaque début d'année pour les ressortissants MSA



L'accueil de loisirs des Mercredis

Les programmes des mercredis paraissent par période (entre chaque période de vacances). Pour les personnes qui en font la demande, le CSC du Marais fait parvenir par mail le programme dès sa parution pour vous permettre de procéder à l'inscription de vos enfants dans les plus brefs délais. Les documents sont également disponibles sur notre site : <http://lemarais.csc79.org>

Les enfants de Coulon prennent le bus en sortie d'école à 11h45 pour aller au restaurant scolaire de Magné. Le repas est facturé aux parents en fin de période par la mairie de Magné.

Pour les enfants de Magné, le repas à la cantine se fait dans le prolongement de leur matinée d'école et les repas sont comptabilisés sur la facture mensuelle de cantine.

La réservation doit s'effectuer avant la date d'échéance qui figure sur le programme. L'inscription n'est validée que si le règlement accompagne la réservation. En cas d'annulation de réservation, le montant de la journée ne sera remboursé que sur présentation d'un justificatif (certificat médical, attestation employeur pour changement de planning...). Aucune inscription ne sera prise par mail ou par téléphone

Si vous souhaitez une attestation de paiement ou une facture acquittée, vous devez vous adresser au secrétariat du Centre Social et Culturel du Marais

Les temps d'ateliers périscolaires ou TAPS

Créneau selon les classes

Pour les enfants scolarisés à Coulon

Pour les maternelles : le mercredi de 10h45 à 11h45.
 Pour les CP, CE1 et CE2 : le mardi et le vendredi de 15h15 à 16h30
 Pour les CM1 et CM2 : le lundi et le jeudi de 15h15 à 16h30
 Les thèmes de ces ateliers sont proposés aux enfants sur des périodes de deux mois (entre les vacances scolaires). L'équipe d'animation du Centre Social et Culturel du Marais organise les activités et gère l'encadrement des groupes et les pointages de présences.
 Ces pointages sont transmis à la mairie de Coulon qui facture les séances aux parents via le trésor public.

L'accueil de loisirs des Vacances

Les formalités d'inscriptions sont les mêmes pour les petites vacances que pour les mercredis. La seule différence concerne les réservations qui se font à la journée obligatoirement.

Pour l'Accueil de Loisirs d'été, les réservations se font à la semaine. En mai, Le CSC du Marais propose une réunion d'information pour présenter le programme de l'été et communique aux parents les dates d'inscription durant lesquelles ces derniers doivent venir au secrétariat

Signature précédée de la mention « lu et approuvé » :